



Magelis, Syndicat Mixte du Pôle Image, domicilié au 3 rue de la Charente à Angoulême, organise, en partenariat avec La Charente Libre, un évènement dont l'objectif est de valoriser le dynamisme et la vitalité des entreprises et associations créatives de la Charente.

Cette manifestation mettra en lumière des acteurs locaux œuvrant dans l'édition, l'animation, le jeu vidéo, la création numérique, les tournages et le son, quels que soient leur taille, en récompensant leur capacité à créer des œuvres remarquables, à innover, à s'adapter et à contribuer positivement au territoire.

L'évènement s'articulera autour d'une cérémonie au cours de laquelle seront décernés des prix dans cinq catégories : performance, innovation, créativité, inclusion, environnement. Un prix spécial du jury sera par ailleurs attribué à une entreprise ou une association méritante.

Les lauréats pour chaque catégorie seront choisis par un jury coopté par Magelis composé de représentants du tissu économique local. Ils bénéficieront d'une visibilité médiatique, notamment à travers des articles dans le journal partenaire et sur le site internet et les réseaux sociaux de Magelis.

Cet évènement vise à inspirer, à fédérer et à promouvoir l'esprit d'entreprise en Charente dans les filières créatives et culturelles, tout en célébrant les réussites locales.

Dates :

- Cérémonie : 4 juin 2026 – 19h (Atrium du Nil)
- **Date limite de réception des candidatures : 15 avril 2026 - minuit**
- Appel à candidatures : 28 février 2026

Peuvent postuler toutes organisations (entreprises, établissements publics ou assimilés, associations et écoles), dûment enregistrées auprès du Greffe du tribunal de commerce, ayant leur siège social ou un établissement en Charente, et dont l'activité principale concerne les filières de l'édition, du cinéma d'animation, du jeu vidéo, de la création numérique, des tournages ou du son.

Précisions sur les catégories :

- **Performance** : concerne la croissance d'une organisation en 2025 et ses perspectives par rapport aux années précédentes, que ce soit en chiffre d'affaires, volume d'activité, résultat net ou effectifs.
- **Innovation** : concerne une organisation qui se distingue par sa capacité à allier créativité, technologie et nouveaux modèles économiques pour transformer la création, la formation, la production ou la diffusion de biens et services culturels.
- **Créativité** : concerne une organisation qui se sera distinguée en 2025 avec une création inédite, singulière et d'une ampleur qui aura marqué les esprits de son public.
- **Inclusion** : concerne une organisation qui aura adopté une démarche active et structurée visant à créer un environnement où tous les individus, quelles que soient leurs différences, se sentent valorisés, respectés et intégrés à part entière. Ce prix peut également concerner une œuvre qui promeut l'inclusivité.
- **Environnement** : concerne une organisation qui aura adopté une pratique éco-responsable par l'intégration systématique de critères environnementaux et de sobriété numérique, dans la conception, la production ou la diffusion de biens et services culturels.

Renseignements :

David Beauvallet : dbeauvallet@magelis.org / 05 45 38 51 50